

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
SL/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009 DE DELIBERATION

### OBJET : ZAC de Kerdroual – modification du dossier de création

Rapporteur : Patrick GARGAM

Lors du dernier conseil municipal du 2 juillet 2009, il avait été décidé de lancer la concertation réglementaire du public, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin de modifier le périmètre de l'opération.

Cette concertation s'est déroulée ainsi :

- avis d'information sur le projet dans la presse locale et le magazine d'information 48°3 de l'automne 2009 ;
- mise à disposition du dossier d'aménagement en faveur du public au service urbanisme ;
- réunion publique d'information au CCAS, le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Le dossier présenté n'a pas soulevé de contestation de la part du public.

Au vu de la concertation, il est proposé de modifier le périmètre de l'opération dont les intentions d'organisation et d'aménagement restent inchangées.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le périmètre de l'opération ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM